

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 juillet 2015 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Nicole Davidson
Madame la conseillère	Kathy Poulin (District 1)
Monsieur le conseiller	Daniel Lévesque (District 2)
Monsieur le conseiller	Denis Charlebois (District 3)
Madame la conseillère	Ghislaine Boisclair (District 4)
Monsieur le conseiller	Alain Tousignant (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Nicole Davidson.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

Monsieur Bernard Généreux	Directeur général et secrétaire-trésorier
Madame Marie-Pier Pharand	Greffière
Madame Suzanne Gohier	Adjointe au cabinet de la mairesse Responsable des communications

Citoyens : 25

Journaliste : 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Nicole Davidson, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

**POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA
MAIRESSE NICOLE DAVIDSON**

Fête de famille

Le ton était donné ce 24 juin, dès la promenade matinale avec mon chien, alors que mon attention était attirée par des enfants déjà grimpés dans les jeux gonflables. Vers 11 h, à partir de la maison, j'entendais en sourdine la musique et l'animation qui commençaient. Ça donnait le goût d'aller voir! Une fois sur le site, j'ai vu arriver des familles entières pour s'installer sur des couvertures à la grandeur du parc. Le gazon, brûlé par l'hiver, n'avait pas encore eu la chance de reverdir, mais qu'à cela ne tienne, au moins tout le monde était au sec, sur ce site extraordinaire, en plein cœur du village. C'est ainsi que notre Fête nationale, cette année, a pris plus que jamais l'allure d'une grande fête de famille.

Devant tant d'enthousiasme et à la vue de tout ce beau monde venu s'amuser, danser, rire et manger, je me sens toujours comblée et privilégiée d'être la mairesse de ce village. Voir les aînés œuvrer comme bénévoles ou partager la tâche des parents en s'occupant des tout-petits, et toutes ces jeunes familles qui peuplent notre village, me remplit de gratitude. Jeunes et moins jeunes réunis sous le soleil et sur la pelouse représentent bien le Val-David que je connais et que j'aime. Les vêtements multicolores, portés selon une mode indémodable et indéfinissable, la beauté et l'originalité des coiffures, affichant indéniablement le sentiment d'être bien dans sa peau, bien dans sa différence, sans arrogance aucune pour ce qui est normalement convenu, et toujours dans le respect de soi et des autres.

Aujourd'hui sur le point de cueillir mes 71 ans, mon souhait le plus grand est que Val-David continue d'attirer des gens qui nous ressemblent, capables d'en convertir d'autres à notre réalité, quitte à laisser partir ailleurs ceux qui pourraient vouloir étouffer l'essence vitale de ce que nous sommes parce qu'ils ne comprennent tout simplement pas.

15-07-275

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 juillet 2015 soit adopté, tel que présenté, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE

15-07-276

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-07-277

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-07-278

ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2015

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2015 au moins vingt-quatre (24) heures avant la

présente séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

15-07-279

NOMINATION – PERSONNEL CADRE – RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS (PROJET SPÉCIAL) ET ASSISTANTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

ATTENDU QUE la Municipalité est à mettre en place un plan de communication;

ATTENDU QUE ce projet occasionne un surplus de travail en même temps qu'il nécessite de s'adjoindre les services d'une personne ayant des compétences spécifiques pour le développement de nouveaux outils de communication;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil nomme Madame Julie Duval au poste de *Responsable des communications (projet spécial) et assistante à la direction générale*, selon le contrat de travail à intervenir entre les parties;

QUE le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉE

15-07-280

SIGNATURE – ENTENTE AVEC LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL (CSST) – CONSTITUTION D'UNE MUTUELLE DE PRÉVENTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont fait une lecture complète de l'entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'entente projetée avec la CSST relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2016 soit acceptée telle que rédigée;

QUE la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente résolution ne sera pas abrogée;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer l'entente avec la CSST.

ADOPTÉE

15-07-281

MANDAT – GROUPE VIRAGE - ÉTUDE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite offrir un climat de travail optimal à l'ensemble de ses employés;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil mandate Groupe Virage en vue de réaliser une étude en matière de développement organisationnel au coût de 15 617 \$ (taxes incluses);

QUE le directeur de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-282

MANDAT – PERCEPTION DES TAXES

ATTENDU QUE des dossiers sont déjà en perception auprès des procureurs de la Municipalité pour des taxes impayées au 31 décembre 2014;

ATTENDU QU' aucun paiement n'a non plus été effectué pour ces dossiers pour les taxes 2015;

ATTENDU QUE le conseil municipal entend conserver sa politique de bon gestionnaire envers les retardataires et confier à des procureurs pour recouvrement les comptes dont les soldes sont non payés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur de la Trésorerie à confier pour recouvrement tous les comptes de taxes et autres comptes non payés de l'année 2014 ainsi que ceux de l'année en cours;

QUE l'étude Dubé Guyot inc. soit mandatée afin de faire la perception des comptes non payés et est ainsi autorisée à prendre immédiatement toutes les procédures nécessaires en ce sens, en considération d'un taux de 7 % sur mise en demeure seulement et de 12,5 % des sommes perçues si une action est intentée;

QUE l'étude Dubé Guyot inc. devra transmettre mensuellement à la Municipalité un rapport de perception avec remise.

ADOPTÉE

15-07-283

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 652 – FINANCEMENT
- EXCÉDENT DE COÛT**

ATTENDU QUE le 12 mai 2011, la Municipalité du Village de Val-David a adopté le règlement numéro 652;

ATTENDU QUE ce règlement prévoyait des travaux d'infrastructure d'aqueduc pour un coût total de 1 363 555 \$;

ATTENDU QUE le coût total des travaux décrétés dans ce règlement s'est plutôt élevé à 1 418 775 \$;

ATTENDU QU' il s'en est ainsi découlé un excédent de coût;

ATTENDU QUE la Municipalité désire financer cet excédent de coût par une affectation du fonds général;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'article 4 du règlement 652 soit modifié pour augmenter le montant de la dépense à un montant de 1 418 775,35 \$, conformément à l'article 1076 du Code municipal du Québec;

QUE cet excédent de coût soit financé à même les dépenses d'opérations courantes.

ADOPTÉE

15-07-284

RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉCAISSEMENTS – JUIN 2015

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal des décaissements pour la période du 1^{er} au 30 juin 2015, tel que soumis par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié :

Chèques numéros : 150878 à 151067 410 368.57 \$

ADOPTÉE

15-07-285

VIREMENTS BUDGÉTAIRES – JUIN 2015

ATTENDU QUE la Municipalité se fait un devoir de faire un suivi détaillé de ses dépenses;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer certains virements de fonds pour éviter que des postes budgétaires soient déficitaires.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le journal du budget révisé pour le mois de juin 2015 portant les numéros Budget 15029 à Budget 15038 pour un montant de 93 668 \$ tel que préparé par le directeur de la Trésorerie, soit et est ratifié.

ADOPTÉE

15-07-286

RENOUVELLEMENT- CONTRAT D'ASSURANCES – ESCALADE DE ROCHER ET TELEMAR

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la somme de 2 628,50 \$ (taxes incluses) représentant le renouvellement de l'assurance escalade de rocher et télémark, en vigueur du 1^{er} juin 2015 au 1^{er} juin 2016, à EGR inc.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-040

ADOPTÉE

15-07-287

AUTORISATION DE DÉPENSES - PARTICIPATION D'UN EMPLOYÉ , D'UN MEMBRE DU CONSEIL ET D'UN MEMBRE D'UN COMITÉ – COLLOQUE – RESEAU QUEBECOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTE (RQVVS) – 16 AU 18 SEPTEMBRE 2015

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les personnes suivantes soit autorisées à participer à l'activité indiquée ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité

ACTIVITÉ	DATE ET LIEU	COÛT	PARTICIPANTS
Colloque RQVVS	16 au 18 septembre 2015 à Salaberry-de-Valleyfield	825,00 \$ (taxes incluses)	Ghislaine Boisclair (Élue) Lucille Rocheleau (Membre d'un comité) Lynne Lauzon (Employée)

QUE les participants soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement 576 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leurs déplacements et leurs repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

QUE le directeur de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-043

ADOPTÉE

15-07-288

AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David peut, par résolution qui ne requiert pas l'approbation du ministre des Affaires municipales et de

l'Occupation du territoire (MAMOT), emprunter temporairement pour les fins de paiement des dépenses pour l'administration courante, pour le paiement des dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré ou pour le paiement total ou partie de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt jusqu'à concurrence de 100 % du montant desdits emprunts, et ce, suivant l'article 1093 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité peut contracter un emprunt temporaire aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à emprunter temporairement auprès du Centre financier aux entreprises de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Agathe-des-Monts, jusqu'à concurrence du montant approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et ce, pour une période qui ne doit pas dépasser douze (12) mois;

QUE le directeur général devra faire rapport aux membres du conseil de tout emprunt temporaire contracté par la Municipalité;

QUE la mairesse et le directeur général soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-289

**AUTORISATION DE DEPENSE – COTISATION ANNUELLE –
FONDATION VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE
(VVAP)**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser la somme de 200,00 \$ (plus taxes si applicables) pour la cotisation annuelle de la Fondation VVAP pour la période du 1^{er} août 2015 au 31 juillet 2016.

<p><i>Certificat du trésorier</i> : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-041</p>
--

ADOPTÉE

15-07-290

**AUTORISATION DE DEPENSE – COTISATION ANNUELLE –
RESEAU QUEBECOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTE**

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à verser la somme de 75 \$ (plus taxes si applicables) pour la cotisation annuelle 2015 de la Municipalité au Réseau québécois de Villes et Villages en santé.

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-042

ADOPTÉE

15-07-291

AUTORISATION DE DEPENSE – ADHESION ANNUELLE – ASSOCIATION DU LOISIR MUNICIPAL LAVAL-LAURENTIDES (ALMLL)

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à payer la cotisation annuelle au montant de 50 \$ (plus taxes applicables), à l'Association du loisir municipal Laval-Laurentides (A.L.M.L.L.).

Certificat du trésorier : Le directeur de la Trésorerie a émis le certificat de disponibilité 2015-044

ADOPTÉE

15-07-292

RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DECOMPTE FINAL – REMPLACEMENT DU GROUPE ELECTROGENE DU POSTE CHICOINE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive des ouvrages pour le projet de remplacement du groupe électrogène au poste Chicoine;

ATTENDU QUE tous les ouvrages exécutés par l'entrepreneur Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc. sont conformes aux plans et devis;

ATTENDU la lettre et le certificat de réception définitive des ouvrages envoyés par M. Jessee Tremblay, ingénieur de la firme Les Consultants S.M. inc. en date du 23 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, en date du 23 juin 2015, la réception définitive des travaux réalisés conformément aux plans et devis sous la surveillance du chargé de projet M. Jessee Tremblay, ingénieur.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à libérer le solde de la retenue (5 %) représentant un montant global taxes incluses de 4 285,56 \$ à l'entrepreneur Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 inc.

ADOPTÉE

15-07-293

ADJUDICATION – TRAVAUX DE PAVAGE – MONTÉE GAGNON – APPEL D’OFFRES 2015-009

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation numéro 2015-009 pour la réfection de la montée Gagnon;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a procédé à l'ouverture de trois soumissions en date du 23 juin 2015, à savoir :

Soumissionnaires	Montant total taxes incluses
Pavage Jérômien inc.	94 109,34 \$
Bélanger Asphalte inc.	86 507,19 \$
Entreprise Lake inc.	90 544,19 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner l'adjudication du contrat de travaux de pavage sur la montée Gagnon, et ce, pour un montant total de 86 507,19 \$ taxes incluses.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des Travaux publics soit autorisé à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-294

ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES SUR INVITATION 2015-010 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE VOIRIE

ATTENDU le processus d'appel d'offres sur invitation numéro 2015-010 portant sur les services professionnels en ingénierie et surveillance de travaux de voirie;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes en date du 23 juin 2015, à savoir :

- WSP;
- Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU inc.);
- Équipe Laurence;
- Consortium Pluritec-LDA;
- CIMA;
- André Pilon;
- Laurin Ryan, senc;
- BSA Groupe Conseil, Société d'ingénierie;
- Equiluqs inc.;
- Ingemax inc.;
- BHP Conseils;
- SM inc.; et
- MLC Associés inc.

ATTENDU QUE suite à l'évaluation de chaque soumission, l'enveloppe de prix de ceux qui ont obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 a été ouverte de façon à établir le pointage final;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la soumission de Équipe Laurence pour des services professionnels en ingénierie et surveillance de travaux de voirie, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, au coût de 17 188,76 \$ taxes incluses.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des Travaux publics à signer au nom de la Municipalité tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-295

**RECOMMANDATION DE PAIEMENT – DECOMPTE FINAL – 1^{ER}
RANG DE DONCASTER – BRANCHEMENTS ET DRAINAGE**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception définitive des ouvrages pour le projet 1^{er} rang de Doncaster – Branchements et drainage;

ATTENDU QUE tous les ouvrages exécutés par l'entrepreneur 9088-9569 Québec inc. sont conformes aux plans et devis;

ATTENDU QUE la lettre et le certificat de réception définitive des ouvrages envoyés par M. Alexandre Latour, ingénieur de la firme Équipe Laurence, experts-conseils senc en date du 9 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, en date du 9 juin 2015, la réception définitive des travaux réalisés conformément aux plans et devis sous la surveillance du chargé de projet M. Alexandre Latour, ingénieur.

D'autoriser le directeur de la Trésorerie à libérer le solde de la retenue (5 %) représentant un montant global taxes incluses de 3 447,72 \$ à l'entrepreneur 9088-9569 Québec inc.

ADOPTÉE

15-07-296

AUTORISATION DE TRAVAUX – BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE l'immeuble qui accueille la bibliothèque municipale nécessite des travaux de rénovation;

ATTENDU l'estimé du coût des travaux préparé par le directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, Monsieur Yves Frenette, en date du 2 juillet 2015

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lévesque et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise les travaux tels que prévu à l'estimé préparé par le directeur des Travaux publics et directeur général adjoint, Monsieur Yves Frenette.

QU'un montant maximum de 25 500 \$ taxes incluses soit puisé à cette fin à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

QUE le directeur de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-297

AUTORISATION – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT 2015-10008 – CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

ATTENDU QUE M. Daniel Lachaine a déposé la demande de permis de lotissement 2015-10008, accompagnée d'un plan projet d'implantation illustrant l'opération cadastrale projetée préparé par Adam Masson-Godon, a.-g., minute 1804, daté du 19 mai 2015;

ATTENDU QU' en vertu du règlement de zonage, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de zonage;

ATTENDU QU' en vertu du règlement de zonage, la cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

ATTENDU QUE la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2015-10008, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 2 816,67 \$.

ADOPTÉE

15-07-298

DEMANDE DE RENOVATION – 989, ROUTE 117

ATTENDU QUE les interventions projetées favorisent les éléments en saillie et les éléments architecturaux décoratifs. Ces derniers sont considérés comme faisant partie intégrante de l'architecture en recevant un traitement intégré avec le corps principal du bâtiment;

ATTENDU QUE les enseignes présentent des couleurs sobres et de tons harmonisés en évitant l'emploi des couleurs éclatantes ou fluorescentes;

ATTENDU QUE la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet de rénovation et d'enseigne numéro 2015-00043, tel que démontré sur les plans reçus le 15 juin 2015;

ADOPTÉE

15-07-299

DEROGATION MINEURE – LOT 2 990 034 – RUE DE L'ÉGLISE

Demande de dérogation mineure déposée par messieurs Marc-André Beaulieu et François Molini en date du 15 mai 2015 relativement au lot numéro 2 990 034, rue de l'Église, afin de permettre la construction d'un bâtiment multifamilial sur un lot d'une superficie de 731,6 m² alors que le règlement prescrit une superficie minimale de 750 m².

ATTENDU QUE la dérogation ne respecte pas les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' il n'y a pas l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE la superficie du terrain restante ne permet pas l'aménagement d'un espace de stationnement adéquat;

Madame la mairesse demande si une personne présente dans la salle désire se prononcer. Le requérant, monsieur Marc-André Beaulieu, s'exprime à l'effet que son projet de construction d'un bâtiment multifamilial comporte quatre (4) logements.

Délibérations du conseil de 19 h 57 à 20 h 01.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil refuse la demande de dérogation mineure numéro 2015-00038 sur le lot 2 990 034, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Marc Jarry, arpenteur-géomètre, minute 13160, en date du 12 mai 2015.

ADOPTÉE

15-07-300

DEMANDE D'ENSEIGNE – 2510, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE l'enseigne fait partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00034 au 2510, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-07-301

DEMANDE D'ENSEIGNE – 2270, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur ;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne numéro 2015-00041 au 2270, rue de l'Église, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 28 mai 2015 à la condition de peindre la structure de l'enseigne et installer les éléments décoratifs (boules) prévus au plan du 10 juin 2013 du permis d'enseigne numéro 2014-00055.

ADOPTÉE

15-07-302

DEMANDE D'ENSEIGNE – 2483, RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

ATTENDU QUE le projet d'enseigne respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte le projet d'enseigne sur poteau numéro 2015-00048 au 2483, rue de l'Église, tel que démontré sur le plan reçu le 15 juin 2015.

ADOPTÉE

15-07-303

DEROGATION MINEURE – 968, RUE DES BLEUETS

Demande de dérogation mineure déposée par madame Martine Alarie et monsieur Stéphane Ouellette en date du 11 mai 2015 au 968, rue des Bleuets afin de permettre un bâtiment principal d'une hauteur de 11,70 mètres alors que le règlement autorise une hauteur maximale de 11 mètres, afin de permettre un bâtiment principal de trois (3) étages alors que le règlement prescrit une hauteur maximale de deux (2) étages et afin de permettre une élévation du rez-de-chaussée sur la façade principale de 3,20 mètres et le rehaussement du terrain aux abords des fondations alors que le règlement prescrit une élévation du niveau du rez-de-chaussée en façade principale d'un maximum de 2 mètres et n'autorise pas le rehaussement du terrain aux abords des fondations.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été exécutés de bonne foi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00046 au 968, rue des Bleuets, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Adam Masson-Godon, arpenteur-géomètre, minute 949, en date du 20 mai 2014 modifié le 20 janvier 2015.

QUE le conseil pose la condition de prévoir en plus de l'aménagement paysager prévu au plan déposé le 11 mai 2015, une plantation minimale de trois (3) arbres matures d'une hauteur minimale de 2 mètres sur chacun des 4 paliers en cour avant ainsi qu'une plantation d'au moins trois arbres matures d'une hauteur minimale de 1,5 mètre à 2 mètres de la ligne avant du lot près de l'allée véhiculaire.

ADOPTÉE

15-07-304

DEROGATION MINEURE – 1577, RUE JAMES-GUITET

Demande déposée par Madame Denise Normandin et Monsieur Daniel Chartrand en date du 8 juin 2015 relativement au 1577, rue James-Guitet afin de permettre l'empiètement d'un garage privé détaché en cour avant alors que le règlement n'autorise pas l'implantation d'un garage privé détaché dans la cour avant.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU' il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour les demandeurs;

ATTENDU QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été exécutés de bonne foi

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00045 au 1577, rue James-Guitet tel que démontré sur le document préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 10 923, en date du 13 janvier 2006.

ADOPTÉE

15-07-305

DEROGATION MINEURE – 2363, RUE BASTIEN

Demande déposée par Madame Andrée Dugas en date du 25 mai 2015 relativement au 2363, rue Bastien afin de permettre l'empiètement de la piscine creusée de 4.42 mètres et la construction d'un mur de soutènement dans la rive alors que le règlement interdit toute construction, tout ouvrage et tout travaux dans la rive.

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU' il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour la demanderesse;

EN CONSÉQUENCE,

La décision concernant cette demande de dérogation mineure a été reportée, sur décision du Conseil, à une date ultérieure.

15-07-306

DEROGATION MINEURE – 1004, ROUTE 117

Demande déposée par Mazda Val-David en date du 6 mai 2015 relativement au 1004, route 117 afin de permettre une enseigne supplémentaire sur le bâtiment d'une superficie de 1,95 m² pour un total de quatre (4) enseignes sur le bâtiment et d'une superficie totale d'affichage de 17,01 m² alors que le règlement autorise une (1) enseigne sur le bâtiment et une superficie totale de 8 m².

ATTENDU QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU' il y a l'existence d'un préjudice sérieux pour le demandeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00030 au 1004, route 117, tel que démontré sur le document reçu le 19 mai 2015.

ADOPTÉE

15-07-307

LETTRE D'ENGAGEMENT – MINISTÈRE DU TOURISME - LIEU D'ACCUEIL ET DE RENSEIGNEMENTS TOURISTIQUES

ATTENDU le rapport du ministère du Tourisme sur l'évaluation d'un lieu d'accueil et de renseignements touristiques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil s'engage à effectuer les modifications recommandées afin de se conformer aux exigences du rapport du ministère, et ce, avant le 31 août 2015.

ADOPTÉE

15-07-308

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – MRC DES LAURENTIDES – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides fait les démarches pour renouveler son entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour des projets ayant lieu au cours de l'année 2016;

ATTENDU QUE la MRC recevait des propositions des municipalités dans le cadre de ce renouvellement d'entente;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David souhaite travailler en développement culturel concerté avec la Municipalité de Val-Morin et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil affirme son intention dans la réalisation d'un projet d'œuvre d'art extérieure permanente en 3 lieux, dont une partie sera installée sur le territoire de la Municipalité, à être entièrement réalisé entre janvier et octobre 2016;

QUE le conseil affirme son intention de collaborer avec la Municipalité de Val-Morin et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, de concert avec la MRC des Laurentides, pour la réalisation de ce projet commun;

QUE le conseil municipal mandate madame Lynne Lauzon pour agir comme coordonnateur de projet et personne-ressource auprès de la MRC;

QUE le conseil municipal prévoit la dépense de 2 000 \$ envers la MRC des Laurentides à la condition que la MRC signe l'entente

avec le ministère de la Culture et des Communications dans les termes qui permettent la réalisation du présent projet.

ADOPTÉE

15-07-309

AUTORISATION – CONTRIBUTION – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS

ATTENDU les demandes d'aide financière reçues entre le 28 avril et le 10 juin 2015;

ATTENDU les recommandations du comité d'analyse des demandes d'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Ghislaine Boisclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise le directeur de la Trésorerie à verser les sommes aux organismes et aux individus suivants :

À même l'enveloppe budgétaire du fonds général d'aide financière (02-701-70-970) :

- 100 \$ - Agnès Guay (pour le Collectif d'artistes Le Temps... Nous)
(commandite, format carte d'affaires, dans la brochure à être produite pour souligner les 5 ans d'existence du collectif).

À même l'enveloppe budgétaire d'aide financière réservée au communautaire (Fonds Les Abeilles) :

- 500 \$ - Marie Pier Parent (pour l'organisation de l'épluchette de blé d'Inde au secteur lac Paquin le 29 août 2015)

QUE le conseil entérine l'autorisation de l'usage gratuit de la salle communautaire à Cinémathèque Méliez (Nicole Vézina) pour un événement de levée de fonds tenu le 25 juin 2015 à titre d'aide au démarrage potentiel d'une coopérative.

QUE le conseil autorise l'usage gratuit de la salle communautaire au Club Optimiste Val-David/Val-Morin pour un événement de levée de fonds le 29 août 2015, étant entendu que les frais de conciergerie seront à la charge du Club Optimiste.

QUE le service de la Trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

ADOPTÉE

15-07-310

AUTORISATION – DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

ATTENDU l'adhésion de la Municipalité à la démarche MADA (Municipalité Amie Des Aînés);

ATTENDU l'existence du programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA);

ATTENDU la volonté du Comité de suivi MADA de mettre en œuvre son plan d'action et de soumettre un projet admissible au PNHA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Denis Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la mairesse Madame Nicole Davidson et le secrétaire-trésorier et directeur général Monsieur Bernard Généreux à soumettre une demande de subvention pour les projets communautaires en vertu du programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA).

ADOPTÉE

15-07-311

DÉPÔT – ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES – PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose l'état des activités financières de la Municipalité pour la période se terminant le 30 juin 2015.

15-07-312

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) DU 15 JUIN 2015

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juin 2015.

15-07-313

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉOLUTION 15-06-251, ON DEVRAIT LIRE « GAÉTAN HOGUE » AU LIEU DE « GAÉTAN FORGET » DANS LE PREMIER ALINÉA

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de correction pour la résolution 15-06-251, on devrait lire « Gaétan Hogue » au lieu de « Gaétan Forget » dans le premier alinéa.

15-07-314

DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LA RÉOLUTION 15-06-244, ON DEVRAIT LIRE « 3 985 523 » AU LIEU DE 3 998 523 « , DANS LES DEUX PREMIERS ATTENDUS

Je, Bernard Généreux, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le procès-verbal de correction pour la résolution 15-06-244, on devrait lire « 3 985 523 » au lieu de « 3 998 523 » dans les deux premiers attendus.

15-07-315

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Kathy Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance ordinaire du 7 juillet 2015 soit levée à 20 h 47.

ADOPTÉE

Nicole Davidson
Présidente d'assemblée

Nicole Davidson
Mairesse

Bernard Généreux
Directeur général et
secrétaire-trésorier